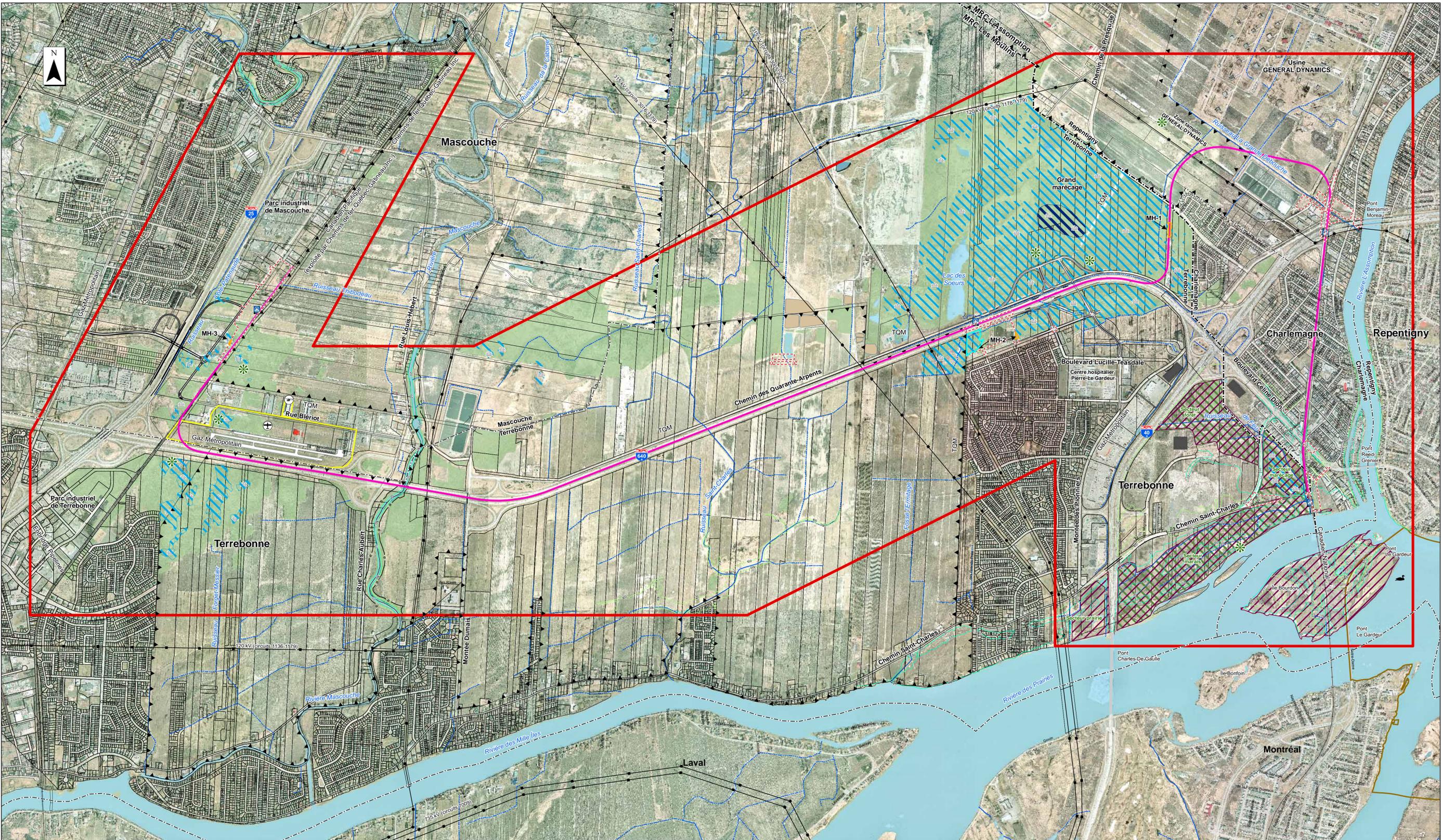


Annexe A

Carte d'inventaire du milieu naturel (mise à jour août 2008)

Carte d'inventaire du milieu humain (mise à jour août 2008)



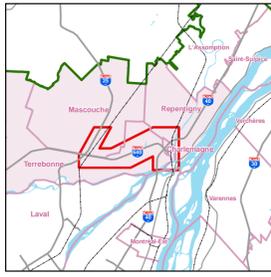
- Milieu physique**
- Cours d'eau permanent
 - Cours d'eau intermittent
 - Zone à risque d'érosion
 - Zone inondable (0 - 100 ans) *
 - Zone inondable (0 - 20 ans) *
- * (en vigueur selon les schémas d'aménagement actuels)
- Milieu biologique**
- Boisé
 - Milieu humide
 - Tourbière
 - Milieu humide affecté par le projet
 - Espèce à statut particulier
 - Aire de concentration d'oiseaux aquatiques

- Conservation**
- Parc faunique du ruisseau de Feu
 - Territoire d'intérêt écologique

- Infrastructures**
- Énergie**
- Ligne de transport d'énergie électrique
- Transport**
- Voie ferrée
 - Aéroport
 - Héliport
 - Nouvel échangeur

- Limites**
- MRC
 - Municipalité
 - Zone agricole protégée
 - Cadastre
 - Zone d'étude

- Infrastructures projetées**
- Tracé retenu



Étude d'impact sur l'environnement
Train de l'Est

Inventaire du milieu naturel
(mise à jour - août 2008)

Sources :

Orthophotos : AMT, avril 2005 et juin 2007
 BDIG : MRNF Québec, 1:20 000, 2000
 BDCA : MRNF Québec, 1:1 000 000, 2002
 BNDT : Ressources naturelles Canada, 1:50 000, 2003
 Limites administratives : MRNF Québec, 2007
 Zone agricole protégée : CPATQ, 2007

Biosphère et milieux humides : Génivier, 2006a et 2006b, BNDT 2005 et photographes aériennes 1:15 000, 17 mai 2004
 HMQ04-105 no 237, 239, 243, 244, 428, 430 à 434
 Espèces à statut particulier : Génivier, 2006a et 2006b, relevés de terrain, août 2007, CDPQ, comm. pers., 2007.
 Aires de concentration d'oiseaux aquatiques - MRC de l'Assomption, 2001, MRNF, comm. pers., 2007
 Parc faunique du ruisseau de Feu : Conservatoire des espèces rares, comm. pers., 2007
 Territoires d'intérêt écologique - MRC de l'Assomption, 2007
 Zones d'érosion et d'inondation : Schéma d'aménagement révisé de remplacement - MRC des Moulins, 20 novembre 2002.



Contrat No : DA9708
 Fichier numérique : 4_17_0-21
 Codification : 4.17.0-21